Service Hygiène

SIGNALEMENT D'UN LOGEMENT

Adressez ce formulaire complété avec les pièces nécessaires définies en page deux de ce formulaire par courrier postal à l'adresse indiquée en fin de formulaire

VOS COORDONNEES

NOM : _____
PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL :_____VILLE :_____
TELEPHONE :_____

NATURE DES DESORDRES CONSTATES

S'agit-il de votre logement ? ☐ Oui ☐ Non

N° : _____Rue : _____
Bât : _____Etage : _____Porte : _____
Nom de l'occupant : _____

Description sommaire des désordres constatés :_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Coordonnées utiles : ☐ Bailleur ☐ Syndic
NOM : _____
PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL :_____VILLE :_____
TELEPHONE :_____

INFORMATIONS UTILES

Lorsqu'un logement loué présente des défauts le rendant impropre à l'usage prévu par le contrat de location, il convient, en premier lieu, d'en avertir le bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le bailleur comme le locataire, doivent avoir souscrit un contrat d'assurance et sont tenus d'effectuer, dans le cadre de leurs obligations respectives, les opérations d'entretien et de remise en état du logement.

Si l'impossibilité de résoudre le problème à l'amiable était avérée, il conviendrait de prendre contact avec le Service Hygiène en renvoyant ce formulaire accompagné des pièces suivantes :

☐ Copie du courrier adressé à votre propriétaire ou à l'agence avec accusé de réception et éventuellement sa réponse,

☐ Copie du Contrat de Location,

☐ Toutes pièces utiles permettant de renseigner le dossier.

A l'adresse suivante :

Monsieur le Sénateur Maire
Mairie de Nîmes
Service Hygiène
Place de l'Hôtel de Ville
30033 Nîmes Cedex 9

A réception de ces documents, un Inspecteur de Salubrité effectuera une visite de votre logement afin d'en évaluer l'habitabilité.